

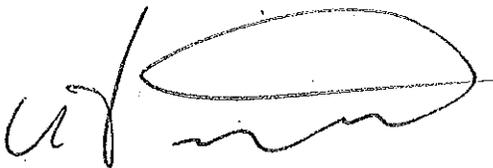
Québec, le 23 février 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt à l'Assemblée nationale, par la députée de Charlevoix, le 9 décembre 2010, d'une pétition demandant le maintien intégral des services actuels de santé à l'hôpital de Baie-Saint-Paul, vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Vincent Lehouillier
Directeur de cabinet

p.j.

N/Ref. : 10-MS-04428-10

Québec, le 23 février 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 décembre 2010, la députée de Charlevoix déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant le maintien intégral des services actuels de santé à l'Hôpital de Baie-Saint-Paul.

Je vous souligne la grande importance qu'accorde notre gouvernement à toute la problématique des services de santé dans la région de Charlevoix.

D'ailleurs, après avoir analysé le rapport de la consultation auprès des principaux acteurs de la région et pris connaissance de la recommandation de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, j'ai annoncé, le 17 janvier 2011, qu'un nouvel hôpital sera construit à Baie-Saint-Paul, afin de remplacer les installations actuelles qui ne respectent pas les normes en matière de protection parasismique.

Nous tenons à maintenir un hôpital dans chacun des grands pôles populationnels de Charlevoix, soit Baie-Saint-Paul dans l'ouest et La Malbaie dans l'est, de manière à en assurer des services de proximité sur l'ensemble de ce territoire.

Le nouvel Hôpital de Baie-Saint-Paul sera doté d'une urgence, d'un bloc opératoire comptant deux salles d'opération, des lits d'hospitalisation en soins de courte durée et en psychiatrie ainsi que des places d'hébergement en longue durée.

... 2

Les gestes que nous posons sont dictés par le souci d'assurer la sécurité des patients, du personnel et des médecins, dans une région où des tremblements de terre majeurs sont déjà survenus et peuvent encore se produire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.: 10-MS-04428-10